

le délégué

DE L'ÉDUCATION NATIONALE



**UNE RESTAURATION
DE QUALITÉ ET ÉQUILIBRÉE**
pour nos écoles

le délégué

DE L'ÉDUCATION NATIONALE

N° commission paritaire : 0725 G 86913
124 rue La Fayette – 75010 Paris
Tél. : 01 47 70 09 59
federation@dden-fed.org
http://www.dden-fed.org

Fédération des Délégués
Départementaux de l'Éducation Nationale
Association 1901
Reconnue d'utilité publique.
Association éducative complémentaire
de l'enseignement public.
Association nationale de jeunesse
et d'éducation populaire.
Association ambassadrice de la Réserve
citoyenne de l'Éducation nationale.

Directeur de la publication : Eddy Khaldi

Responsable de la revue : Christian Vignaud

Comité de rédaction :

Eddy Khaldi • Edith Semerdjian • Éric Debarbieux •
Jean-Paul Delahaye • Martine Sol-Deldem

Rubriques :

Catherine Haensler • Mireille Sabattier

Vie des Unions :

UD22 – Guy Hubert • UD-30 – Didier BUCCHI • UD70

Comité de lecture :

Martine Deldem • Philippe Gallier • Guy Hubert •
Eddy khaldi • Michel Lafont • Jean Millaire • Mylène
Rossignol • Edith Semerdjian • Christian Vignaud.

Maquette, conception, réalisation et impression :

Imprimerie Compédit Beauregard S.A.
Z.I. Beauregard – 61600 LA FERTÉ-MACÉ

Crédits photos et illustrations :

Fédération des DDEN, Éric Debarbieux, Jean-Paul
Delahaye, Unions départementales 22, 30 et 70,
Freepik et Adobe Stock

1 Édito

2 La pause méridienne et la restauration scolaire

4 La violence en milieu scolaire

8 L'école primaire

9 Se construire Citoyen

13 Vie des Unions

15 La délégation cantonale

17 Lu et vu pour Vous

19 Pour Votre Documentation

4 NUMÉROS PAR AN

Abonnement seul : 20 €

Les DDEN adhérents reçoivent
gratuitement la revue

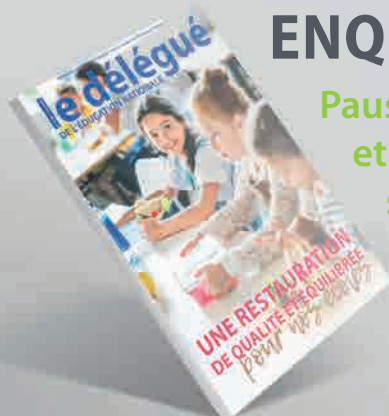
le délégué
DE L'ÉDUCATION NATIONALE



Certifié PEFC

Ce produit est issu
de forêts gérées
durablement et de
sources
contrôlées.

pefc-france.org



ENQUÊTE DDEN

Pause méridienne
et la restauration
scolaire

2023



<https://tinyurl.com/RESTAURATIONFDDEN>



La lutte des classes

Il y a comme une incongruité à prétendre défendre les principes de la loi de Séparation des Églises et de l'État et faire silence sur le scolaire confessionnel institutionnellement favorisé. Faut-il subventionner l'École d'une Église afin de former ses croyants et son organisation communautariste et commerciale ou aider les citoyens-en-devenir à s'émanciper et à s'insérer pour construire une identité nationale porteuse des principes de la République dans une École ouverte à toutes et tous ?

Faut-il, encore, s'interdire de poser la question de ce séparatisme subventionné et se résigner à ne plus aborder ses conséquences sur la **mixité sociale**, le **démantèlement de l'Éducation nationale** et la **Laïcité de l'État** ?

De la mixité sociale

La divulgation officielle, sur décision de justice, des **Indices de Position Sociale – IPS** – administrativement dissimulés montre des écarts importants de moyens en faveur des établissements privés. La loi Debré de 1959, continûment aggravée, pénalise l'École publique en favorisant l'emprise des religions, le conservatisme social et le libéralisme économique. Incroyable, le ministre souhaite « *trouver un accord* » avec l'enseignement catholique pour qu'il « *participe de cet effort de mixité sociale et scolaire* ». Où est « le libre choix » des élèves vers un enseignement confessionnel sélectif prétendant répondre aux difficultés sociales familiales ? Zapping et consumérisme font les beaux jours des écoles catholiques vidées de leur raison originelle cependant sous contrôle étroit et discret de la hiérarchie catholique. En 1985, un accord léonin, sans fondement législatif, accorde à l'enseignement catholique 20 % des moyens publics alors que les établissements privés ne représentent que 17 % de la population scolaire. **Cette scandaleuse disparité pénalise lourdement l'École de la République.** Ce même enseignement catholique réparti à sa guise, en toute discrétion, sans contrôle, les postes du premier ou second degré. Cette pratique illégale ne peut exister dans l'enseignement public.

Du démantèlement de l'éducation

Michel Debré refusait de négocier avec une organisation culturelle qui aurait la prétention de représenter officiellement l'Église. Il mettait en garde : « ***Il n'est pas concevable, pour l'avenir de la nation, qu'à côté de l'édifice public de l'Éducation nationale, l'État participe à l'élaboration d'un autre édifice qui lui serait en quelque sorte concurrent et qui marquerait, pour faire face à une responsabilité fondamentale, la division absolue de l'enseignement en France.*** » Cependant cette crainte est devenue réalité. **On assiste, en silence, à la nationalisation du privé et à la privatisation du public.** L'OCDE conforte cet objectif pour « *l'employabilité et l'adaptabilité*. Objectifs confortés par un nouveau rapport du 24/01/2023 de la Cour des Comptes qui vise à « ***Mobiliser la communauté éducative autour du projet d'établissement*** ». Rapport opportunément repris, le 8/02/2023, par une grande proposition de loi de Sénateurs pour transformer l'école en profondeur.

De la Laïcité de l'État

L'École publique laïque assume la mission fondamentale d'instruire et d'éduquer les jeunes citoyens appelés à devenir maîtres de leur destin et capables d'autonomie de jugement pour leur émancipation. Elle a aussi la mission de promouvoir une conscience collective dans la République laïque dans le respect de ses autres principes fondateurs. Elle est en ce sens génératrice du vivre ensemble pour forger l'unité nationale.

Pour cette raison fondamentale, la Laïcité est inséparable de l'idée même de République. L'École, laïque, obligatoire et gratuite n'est donc pas une institution parmi d'autres. Elle n'est pas l'émanation d'une communauté mais bien celle de la Nation. Elle est la clé de voûte de notre République.

L'efficacité de l'École publique est, pour nous DDEN, notre priorité parce que c'est là que se forge l'avenir de la Nation et où l'on aide chaque jeune à se construire Citoyen.

**La Laïcité est
inséparable
de l'idée même
de République.**

Martine Deldem
Conseillère Fédérale



Enquête de La Fédération des DDEN sur la pause méridienne et la restauration scolaire

L'article D. 241-34 du Code de l'Éducation précise que l'une des missions du délégué s'étend au périscolaire et à la restauration scolaire : l'accueil, l'organisation, la gestion, la composition des repas, leur qualité, leur coût... Le délégué peut aussi visiter les cuisines, participer aux commissions de restauration où nous ne sommes pas assez présents. Nous pouvons également assister, voire prendre un repas avec les enfants.

La loi EGalim pour la restauration collective promulguée en 2018 apporte des exigences à mettre en œuvre progressivement :

- des produits durables et de qualité dans les assiettes ;
- information des convives sur les menus ;
- diversification des sources de protéines et menu végétarien ;
- lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- substitution progressive des plastiques ;
- etc.

Bouteilles en plastique : interdiction en vigueur de l'utilisation de bouteilles d'eau plate en plastique pour la restauration scolaire.

Assiettes / Gobelets / Couverts : interdiction en vigueur de la mise à disposition de gobelets, verres, assiettes jetables de cuisine pour la table en plastique à usage unique.

Contenants : interdiction au plus tard le 1^{er} janvier 2025, des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique dans la restauration des établissements scolaires.

La Fédération veut faire un constat de la situation dans les écoles à la fois sur la pause méridienne et la restauration scolaire.

Pour cela, elle a établi un questionnaire en plusieurs parties avec un chapitre sur la qualité du service. Les informations recueillies viendront en partie des communes responsables de ce temps, mais aussi des parents d'élèves et si possible d'enfants inscrits à la pause.

La première partie concerne l'organisation du temps méridien. Les renseignements peuvent venir de la commune, mais aussi de la direction d'école. Si besoin, des commentaires peuvent figurer en fin de questionnaire.

La deuxième partie concerne l'encadrement durant la pause. L'agent communal et direction d'école sont à même de répondre et des commentaires ajoutés. La troisième partie concerne les coûts et le financement, la quatrième, la tarification aux familles.

Enfin un point est fait sur le contexte général de la restauration qui est susceptible de commentaires.

Le chapitre suivant concerne la qualité des prestations évaluée par les usagers : repas et salle de restauration, activités pendant la pause et pour terminer une appréciation générale.

Il est important d'avoir l'avis des parents que l'on peut rencontrer lors d'un conseil d'école. Et aussi de connaître le sentiment des enfants que l'on peut rencontrer lors d'un conseil d'élèves s'il existe ou en allant déjeuner avec eux.

Dans les communes avec plusieurs écoles, les DDEN devront s'organiser pour rencontrer l' élu responsable des écoles et/ou de la restauration avec un seul rendez-vous pour simplifier les démarches.

Plus nous aurons de questionnaires enregistrés, meilleure en sera la communication vers les institutionnels et le grand public. Nous comptons sur tous les DDEN.



Pourquoi la Fédération attend le maximum de réponses à son enquête ?

Cette enquête est dans la continuité des précédentes et montre que les DDEN sont attachés à leurs missions précisées

dans le Code de l'éducation. Elle est utile pour faire connaître les DDEN et apprécier leur concours dans la vie des écoles. Elle doit permettre à la Fédération de connaître toutes les initiatives prises par les municipalités pour améliorer la qualité de leur service de restauration, mais aussi plus largement de la pause méridienne.

Les associations comme « un + bio » ou MCA (ma cantine autrement) travaillent avec les responsables des communes et font avancer la politique alimentaire : produits locaux de qualité, produits bio, lutte contre le gaspillage, etc. Des études sont mises en place comme celles sur le taux de fréquenta-

Restauration collective : accompagnement pour la mise en œuvre des mesures EGalim

<https://tinyurl.com/EGALIM-RESTAURATION>¹

Pour donner du sens à notre enquête, nous avons choisi d'auditionner des personnes investies dans le secteur éducatif et restauration.



Audition de Monsieur Pierre Huguet, adjoint à la municipalité de Marseille, en charge de l'éducation, des cantines scolaires, du soutien scolaire et des cités éducatives.

Quatre défis pour la restauration scolaire dont la Fédération devra tenir compte dans le questionnaire :

- l'approvisionnement ;
- la production des repas (sur place, cuisine centrale, prestataire) et livraison des repas ;
- la distribution des repas ;
- les problèmes des déchets.

Quelques associations avec lesquelles la fédération peut entrer en contact :

- « **un + bio** » premier réseau national des cantines bio ;
- « **agores** » association nationale des directeurs de la restauration collective ;
- « **agri bio** » et Fédération Nationale d'Agriculture Bio (FNAB) ;
- l'AMF et « **France urbaine** » (France urbaine mène une réflexion sur la capacité de la restauration scolaire et collective à changer les pratiques de consommation au niveau local) ;
- les Fédérations de **parents d'élèves**.

Comment se passe la pause méridienne :

- À Marseille, le périscolaire est pris en charge par des associations. La pause méridienne est à intégrer dans la réflexion sur l'articulation

des différents temps de la journée de l'enfant dans l'enceinte scolaire ;

- Il existe différentes formules de gestion : animateurs municipaux, délégation de service public, prestataires de services ;
- Des problèmes qui peuvent surgir :
 - L'articulation entre enseignants et agents municipaux (ou autres intervenant(e)s) dans des lieux communs à des temps différents.
 - Une pénurie d'animateurs et animatrices formés : réel problème dû à moins d'appétence, rémunération insuffisante, fragmentation des horaires et perte de sens du métier.
 - La question du taux d'encadrement en fonction de l'âge des enfants (différent selon le mode de gestion).
 - La question de l'accompagnement pour les enfants en situation de handicap.

Monsieur Huguet conseille à la Fédération d'être très claire dans l'énoncé de ses questions afin d'éviter les incompréhensions.



Audition de Monsieur Gilles Pérole, maire adjoint de Mouans-Sartoux et président de l'association « Un + Bio ».

Une campagne intitulée « Fais bouger ta cantine » a été lancée. Elle invite citoyens et élus à se mobiliser pour le passage à une restauration collective bio, saine et locale.

« Et si la révolution venait des cantines? », suggère le texte, qui souligne que « Manger bio et autrement, c'est un plus indéniable pour l'environnement, la santé publique, l'équité sociale et une économie durable ».

À Mouans-Sartoux, le bio, c'est un engagement. Les cantines scolaires de la commune sont gérées en régie municipale, et elles sont passées en quatre ans au 100 % bio « en faisant des économies et en trouvant de l'approvisionnement local ». « **On a les moyens en France de le faire, de trouver la marchandise, et à coûts constants, voire moindres en travaillant sur le gaspillage alimentaire. Des territoires le font.** »

Quelques initiatives :

Pour éviter le gaspillage, faire des portions étudiées par enfant (petite portion par exemple avec possibilité d'en reprendre).

Côté approvisionnement, la mairie produit 85 % des fruits et légumes avec une régie municipale agricole.

Même repas servi pour tous avec 50 % végétariens, soit un jour sur deux, les autres jours non végétariens est servi un repas sans viande, compensé par du fromage et des céréales.

La pause méridienne est considérée comme un temps éducatif avec des animateurs qualifiés. La CAF ne prend pas le temps du repas comme un temps éducatif et déduit une demi-heure de prestation par enfant. Avec les parents et les élus, il faut faire changer cette perception.



Pour en savoir plus un reportage sur France 3 : <https://tinyurl.com/cantine-bio-de-mouans-sartoux>

1. À retrouver sur la page 1 du site fédéral.

tion des cantines et des explications possibles. Ainsi à Montpellier sont examinés les rapports entre le nombre d'inscrits, le taux de présence réelle au repas et les liens avec la catégorie sociale (utilisation des IPS Indicateurs de Position Sociale) et déjà se dégagent des facteurs étonnants comme : un prix facturé aux familles très

faible est en général corrélé avec un taux de participation très bas. Toutes ces données collectées doivent permettre à terme de mieux être efficace et d'assurer à tous les enfants un repas complet répondant à leurs besoins et une pause qui soit un temps éducatif et améliore l'organisation globale de leur journée.

Les projets mis en place montrent que leur lien avec le temps scolaire est source de qualité et participent à l'éducation à la santé.

La Fédération compte sur tous les DDEN au travers des Unions Départementales pour la réussite de leur enquête. ■

Éric Debarbieux
Association Prévenance
Professeur émérite
en Sciences de l'éducation



Entre connaissance et action : la violence en milieu scolaire

La violence à l'école nous submerge émotionnellement, remet en cause toutes nos croyances et certitudes éducatives. Elle entraîne parfois notre société à vouloir mettre en place des solutions qui n'en sont pas, de la vidéoprotection aux centres éducatifs fermés.

Mettre à distance ces émotions est une nécessité pour comprendre mieux le phénomène, aller vers l'action possible. C'est ce que tentera cet article, entre fondements scientifiques et possibilités d'agir.

Quelques fondements scientifiques

La question de la définition de la violence à l'école a longtemps été discutée en France, entre partisans d'une définition restreinte aux violences physiques et à la délinquance et partisans d'une définition plus large. Le débat est maintenant tranché, y compris par l'OMS. La violence en milieu scolaire comprend tout acte qui entraîne la souffrance ou des dommages physiques ou psychiques chez les écoliers et les professionnels ou qui dégrade intentionnellement les bâtiments et le matériel scolaire. Elle comprend donc des faits qui peuvent paraître triviaux : bagarres, coups, bousculades intentionnelles, insultes, sexisme, moqueries, mise à l'écart, petits vols et dégradations. Ces faits peuvent inclure aussi bien des agressions verbales que physiques, sexuelles ou des violences plus symboliques comme l'ostracisme.

Cependant, la sensibilité de l'opinion publique est attisée par des événements de violence paroxystique. Il ne s'agit pas de minimiser la gravité de ces faits, mais d'en relativiser la fréquence. Prenons un exemple, dans le pays où les « massacres scolaires » sont les plus fréquents, les États-Unis. La principale chercheuse sur la question, Denise Gottfredson, affirme que l'expérience personnelle de victimation est, autant pour les élèves que pour les enseignants, liée à des incidents mineurs, les victimations sérieuses sont rares.

Ces « petits faits » ont des conséquences majeures quand ils se répètent, parfois jusqu'au harcèlement. Un élève est victime de harcèlement lorsqu'un autre élève ou très souvent un groupe se moque de lui ou l'insulte, lorsqu'il est menacé, battu, bousculé, enfermé dans une pièce, lorsqu'il reçoit des messages injurieux ou méchants. La répétition de ces violences, peu visibles aux yeux des adultes, est désormais aggravée

par la cyberviolence. Le cyberharcèlement, c'est-à-dire des faits de cyberviolence se répétant régulièrement, peut s'exprimer par la diffusion de messages textes, d'images, de photographies commentées. Ils peuvent être l'expression de moqueries, menaces, insultes, agressions à caractère sexuel, ostracisme, rumeurs, diffusion d'images humiliantes, lynchage, dissémination de documents privés sans l'autorisation de la personne impliquée ou encore consister en une usurpation d'identité ou un usage frauduleux d'un mot de passe.

Précisons que lutter contre la violence à l'école implique de ne pas se limiter à la seule violence des élèves et à s'interroger sur celles qui sont produites par les adultes : il existe bien une violence spécifique au milieu scolaire. Elle est liée à une situation particulière : la réunion dans des espaces spécialement dédiés à eux de groupes de pairs qui peuvent parfois exercer des pressions douloureuses sur d'autres élèves. Elle est également liée à des situations elles aussi spécifiques à l'espace scolaire : la violence entre adultes et élèves que cette violence soit celle des élèves contre les personnels ou des personnels contre les élèves. Ces violences peuvent aussi s'exercer entre adultes, le harcèlement moral étant un véritable problème souvent décrit dans nos propres études.

Causes de la violence en milieu scolaire

Éternel débat, et occasion de discussion style « café du commerce », la question des « causes » de la violence à l'école reste prisonnière du fantasme de la cause unique et des explications généralistes, du style « c'est la faute à » (Mai 68, la monoparentalité, la famille...). Mais plutôt que de parler de « causes » de la violence à l'école, la littérature scientifique préfère parler de « facteurs » de risque (ou de protection) qui en se combinant peuvent augmenter





(ou diminuer) la probabilité de développement d'épisodes violents ou agressifs. Un seul facteur n'augmente pas le risque, mais quand trois ou quatre facteurs de risque sont présents, le risque augmente considérablement. Encore n'y a-t-il aucune fatalité.

Facteurs exogènes

Parmi ces facteurs, on relève ceux qui sont personnels, liés au genre (les garçons sont plus souvent auteurs, plus souvent victimes de violence physique, mais les filles subissent plus des violences sexuelles, à mesure du moins qu'elles deviennent des jeunes filles et des femmes). Les recherches sur les adolescents et adolescentes homosexuels ou considérés comme tels par leurs pairs ont montré un net lien avec la victimisation. La victimisation peut être liée à des enfants intellectuellement précoces, ou simplement au fait d'être un élève studieux. Les facteurs familiaux sont également évoqués. Certes la permissivité excessive est corrélée au risque de développer des troubles agressifs, mais la corrélation est beaucoup plus forte avec un style parental excessivement autoritaire et particulièrement avec un usage du châtiement corporel. Les facteurs socio-économiques importent. La pauvreté est un des facteurs explicatifs des problèmes précoces rencontrés par les enfants. Bien entendu, les parents à faible revenu n'engendrent pas automatiquement des enfants présentant des conduites agressives, mais la pauvreté est au centre d'un ensemble de facteurs : niveau scolaire moins élevé des parents, établissements scolaires plus souvent de faible niveau, présence de groupes de pairs déviants... Les facteurs économiques sont des facteurs aggravants, mais ils ne sont pas une explication unique. Ils impliquent cependant que lutter contre l'exclusion sociale est bien une des directions-clés de la lutte contre la violence en milieu scolaire.

Les facteurs associés à l'influence des pairs sont bien connus : l'identification à des groupes de pairs délinquants est renseignée comme un des facteurs les plus corrélés à la délinquance des mineurs en général. Dans la mesure où le harcèlement est souvent agi en groupe, on peut le considérer également comme élément de la construction d'une loi du plus fort. À partir d'un certain âge, aux abords de l'adolescence, l'influence des pairs devient dominante et supprime celle des parents... et des enseignants.

Tous ces facteurs peuvent être en grande partie considérés comme « exogènes ». Mais existent également des facteurs endogènes, propres au milieu scolaire.

Facteurs associés à l'école

La violence à l'école est une violence en contexte, et dans ce contexte la manière dont l'école elle-même est organisée est un élément essentiel. Le climat de l'école peut contribuer à augmenter les difficultés de l'attention, les troubles oppositionnels et la violence des élèves. De plus, les conflits au sein du personnel de l'école favorisent les comportements négatifs des élèves. Enfin, les écoles où les règles ne sont pas claires et centrées sur la coercition et la punition sont fortement associées à l'échec scolaire, à la violence et au décrochage scolaire. **D'après de nombreuses recherches, la stabilité des équipes éducatives et leur régulation sont des facteurs explicatifs plus importants que tout autre.**

Parmi les facteurs scolaires, la recherche disponible met en évidence un effet lié à un effectif trop important dans l'école et dans la salle de classe. Cependant, la taille de l'effectif n'est un facteur réellement significatif que dans les écoles recevant une population de faible niveau économique. De plus, il n'est pas du tout évident

que la taille de la classe soit un critère suffisant. En effet, la tendance à grouper ensemble les élèves en difficulté dans des classes particulières est une des tendances les plus fréquentes dans les établissements scolaires. Le regroupement des élèves en difficulté est un facteur puissant pour expliquer les différences de victimisation dans les écoles.

Cependant, quelles que soient ses « causes », endogènes ou exogènes, la violence en milieu scolaire doit être conçue comme une action dans un milieu donné : les bâtiments scolaires et l'immense majorité de ces actes sont commis par les personnes travaillant dans ces locaux, jeunes ou adultes. Mais ce sont généralement bien moins de 10 % des faits, y compris des faits très graves, qui sont commis par des intrus, des inconnus sans relation avec le public scolaire lui-même. Qu'on le souhaite ou non, l'essentiel de la lutte contre la violence à l'école est à faire à l'intérieur même de l'école, avec un fort poids préventif de la pédagogie. Les « solutions » techniques (vidéoprotection...) ont une utilité très limitée, elles sont souvent des leurre, coûteux et sans réelle efficacité.

Conséquences

Rappelons simplement que la violence et le harcèlement entraînent chez les victimes des conséquences scolaires, comme en termes de santé mentale au niveau de la dépression et des tentatives de suicide. Les maltraitants chroniques ont plus de difficultés à développer des relations humaines positives une fois adultes. Ils sont plus susceptibles de maltraiter leurs compagnes et d'utiliser les punitions corporelles et la violence à l'encontre de leurs enfants.

Ces conséquences négatives peuvent concerner également les témoins de violence. Le fait d'avoir été témoin de

violence est associée significativement avec la dépression et l'anxiété. Les personnels perdent de leur aura en étant incapables de protéger les élèves.

En ce qui concerne les violences les plus lourdes, la recherche suggère fortement un lien entre agressions précoces, répétées et délinquance ultérieure, voire dans les cas extrêmes avec la violence létale. Les garçons victimes sont plus susceptibles que les autres d'utiliser une arme et d'adopter eux-mêmes une conduite violente indépendamment des facteurs familiaux et sociaux. La peur développée par l'élève agressé et humilié est une des raisons principales invoquées pour se rendre armé à l'école.

Agir

L'approche sécuritaire a de fortes limites. Ce qui importe est de comprendre ce que peut l'école, non pas à l'aide de simples recettes ou de programmes « magiques », mais par une approche en termes de « climat scolaire », tenant compte des réalités contextuelles.

Limites de l'approche sécuritaire

Les violences paroxystiques nécessitent un partenariat fort avec les forces de l'ordre et avec la justice. De ce côté, l'Éducation nationale française a beaucoup progressé. Ainsi, des formations « gestion de crise » sont devenues plus fréquentes. Au quotidien les chefs d'établissement ont bien compris l'importance de ces partenariats. Des crises lourdes de violence surgissent souvent de manière inattendue, mais leur gestion elle-même peut être prévue : gérer la crise implique des protocoles en amont à la fois pour en atténuer la gravité, mais aussi pour la dépasser en tirant les leçons pour les individus impliqués comme pour les institutions et les communautés.

Cependant, si on se centrerait sur ces seuls faits, on manquerait une grande partie du problème et de sa prise en charge. La violence à l'école est un phénomène complexe qui ne peut se résoudre par des mesures simples, souvent démagogiques. Longtemps vue par le biais des violences d'intrusion, ce qu'elle peut parfois être, elle est plutôt victimisations mineures, péripéties dont la dimension répétitive est sans doute le problème essentiel pour les victimes ordinaires, comme pour les commu-

nautés scolaires. Cette violence est **largement dépendante des conditions scolaires** elles-mêmes, sans replier toute sa causalité sur l'école ou ses enseignants, même si ceux-ci peuvent parfois être aussi directement des agresseurs. La recherche montre combien l'action pédagogique, la solidité des équipes adultes, le climat des établissements scolaires sont les ingrédients nécessaires à l'implantation de stratégies efficaces.

Dans la mesure où les facteurs endogènes sont très explicatifs du surgissement de la violence dans une école, il faut bien en conclure qu'il y a de fortes limites à l'efficacité des partenariats sécuritaires comme à la simple protection physique des établissements scolaires. Tout ceci ne signifie pas que toute protection physique des établissements scolaires doit être exclue, ce serait d'une naïveté absolue. Mais il apparaît plutôt, que **le facteur humain** est plus important et qu'agir en interne est nécessaire.

Ce que peut l'école : l'approche par le climat scolaire

La gestion des événements paroxystiques, des crises les plus lourdes, nécessite d'adopter des plans partenariaux de gestion de crise. Mais le plus efficace n'est pas tant de gérer la crise, que de l'empêcher de surgir, de la prévenir dans le fonctionnement ordinaire d'un établissement scolaire. Or, certains milieux scolaires résistent mieux que d'autres à la propagation des actes violents. Des facteurs de protection sont identifiés. Ils sont liés au travail de collaboration entre adultes, à la présence d'un système disciplinaire clair et cohérent, à la stabilité des équipes, à des activités communautaires pratiquées avec l'école et à l'implication des parents. La présence émotionnelle, encourageante, des adultes est cruciale. Ce n'est pas une présence de « Police », mais une manière de témoigner de l'implication dans la vie des élèves.

En bref, prévenir la violence à l'école nécessite d'agir sur le **climat scolaire**. Celui-ci peut être défini comme le jugement qu'ont les parents, les éducateurs et les élèves de leur expérience de la vie et du travail au sein de l'école. Par conséquent, il convient de ne pas limiter l'action sur le climat scolaire aux seuls élèves. Elle doit inclure tous les membres de la communauté scolaire. La sécurité des professeurs et leurs relations sociales et émotionnelles avec leurs collègues, la qualité du leadership, la

perception de ce climat par les parents et les élèves forment un système où tous les éléments sont importants. Cinq grands domaines sont identifiés et sont autant de possibilités de mettre en place des actions. On notera d'ailleurs que ces actions, sans forcément s'adresser directement à la « violence », peuvent avoir un effet sur la diminution de celle-ci.

1. Les relations : par exemple : TOUS les personnels sont importants : personnel d'accueil, surveillants, agents de prévention et de sécurité à la porte des écoles, personnels de service et de cantine, agents administratifs jouent tous un rôle essentiel dans la construction d'un climat scolaire de qualité, tout autant que les professeurs. Prévenir la violence n'est pas l'affaire de la seule direction ou de la vie scolaire. C'est une construction collective, même si bien sûr elle dépend aussi de la qualité du leadership assuré par les directions, d'un soutien et d'une disponibilité de l'administration.

2. L'enseignement et l'apprentissage : la qualité de l'instruction est totalement reliée au climat scolaire. Elle le favorise et en est favorisée (il a été démontré dans des écoles de milieu défavorisé, une augmentation très significative des acquisitions en lecture et mathématiques par une stratégie d'amélioration du climat scolaire, qui est lui-même dépendant du climat de classe). Autrement dit : la prévention de la violence ne concerne pas que des personnels spécialisés, même si ceux-là peuvent jouer un rôle d'aide considérable, car le climat scolaire, meilleure stratégie préventive possible, est l'affaire de la collectivité et nécessite une vraie coopération. Ce qui est rendu difficile par le refus fréquent, et contre-productif, du travail en équipe.

3. La sécurité : se sentir en sécurité est un droit humain, et à l'école, un droit des adultes comme des élèves. Il s'agit de sécurité physique et émotionnelle, qui peut être favorisée par un plan de crise, des règles claires communiquées, des réponses connues aux violations de la règle, une tolérance à la différence, des réponses au harcèlement, une résolution des conflits et une gestion de la menace. Ce climat scolaire est très lié à un sentiment de « justice scolaire ». Bref, l'importance d'une vision partagée entre jeunes et adultes des règles de vie dans un établissement ne saurait être minimisée. Elle est une des conditions à l'intervention et à la

prévention efficace contre la violence à l'école.

4. L'environnement physique : l'architecture scolaire, la sécurisation des lieux, mais aussi leur propreté influent fortement sur le sentiment de sécurité. L'importance des personnels de service, qui nettoient les espaces scolaires, est à noter. On ne saurait assez insister sur l'importance de la présence et de la propreté des toilettes, mais aussi des espaces collectifs. Il s'agit bien de considérer dans son quartier et dans sa communauté que l'école est un capital social pour ce quartier et ces communautés.

5. Le sentiment d'appartenance est aussi le sentiment d'être relié à la communauté scolaire, à un adulte au moins, à des amis à qui se confier. Un des problèmes les plus mal ressentis par les victimes de violence est leur solitude, le sentiment de n'avoir personne à qui parler. Le sentiment d'appartenance augmente en fonction de l'attention portée par l'école à la vie familiale (les élèves sentent que les adultes de l'école respectent leur environnement et leur culture familiale). Il découle de l'engagement des professeurs et des élèves dans des actions au bénéfice du collectif (événements festifs, projets collectifs, aides à la communauté, concours sportifs ou autres, journal scolaire, blogs...).

L'approche « climat scolaire », basée sur l'école, est certainement la plus efficace en prévention primaire, universelle. Pour cette prévention universelle, ce qui est le plus opérant va toujours dans le même sens : interventions pour établir des normes claires, lisibles et justes, augmentation des attitudes encourageantes et récompenses pour un renforcement positif des comportements, gestion coopérative en classe et hors de la classe, réorganisation des classes pour éviter des classes ghettos. Le renforcement de la cohésion de l'établissement est une norme absolue.

Pour la prévention secondaire, dirigée vers des élèves identifiés comme porteurs de facteurs de risque importants, le renforcement des compétences sociales (en particulier l'empathie) a un impact très positif. Il est aussi démontré que des formations des parents (pour utiliser des compétences spécifiques de gestion des enfants) et des visites à domicile sont efficaces. Le déve-

loppement de services sociaux de proximité est identifié comme une stratégie opérante par augmentation du capital social d'un secteur et par possibilité de recevoir une aide immédiate.

Limites de l'approche par les « bonnes pratiques » et la nécessité de la prise en compte des réalités contextuelles

Actuellement un vent de recours aux « bonnes pratiques » et à des programmes venus d'ailleurs souffle largement sur la prévention et la lutte contre le harcèlement à l'école et le programme « PHARE » prétend apporter un « prêt-à-porter » (*sic*) pour résoudre ce problème. Certes il existe d'abondantes publications et recherches sur ces « bonnes pratiques » pour faire face à la violence à l'école. De nombreux « programmes » sont promus comme étant des solutions efficaces à ce problème. Ceux-ci ont souvent fait l'objet d'évaluations rigoureuses. S'il y a des programmes plus utiles que d'autres, leur efficacité dépend toujours de la manière dont ils sont implantés, c'est-à-dire aussi du contexte local, des moyens disponibles et des volontés politiques et institutionnelles, comme des idéologies en présence.

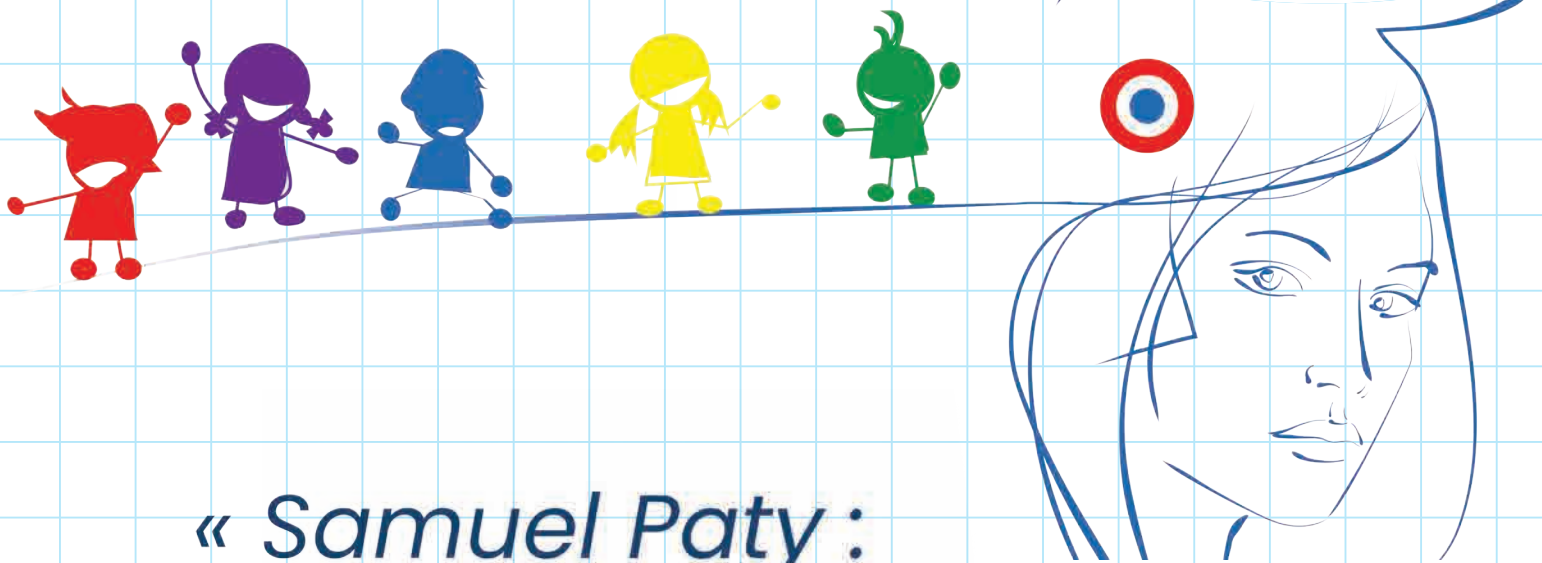
La mise en œuvre d'une action préventive nécessite une implication globale et une véritable politique publique **de longue durée**. Il ne s'agit pas de promouvoir le « dernier programme à la mode », qui tient lieu – aussi valable soit-il d'ailleurs – à un effet de communication politique. La lutte contre la violence à l'échelle d'un établissement et d'un secteur, nécessite travail en équipe et aide administrative réelle, avec une place particulière faite à l'adhésion du chef d'établissement. On ne peut implanter une action efficace contre un chef d'établissement ou même sans sa participation active. Il en va de même pour les enseignants et les autres professionnels. Il y a là de toute évidence une véritable difficulté, car elle touche à la conception du métier, du travail d'éducation et d'enseignement, et plus trivialement aux charges de travail des personnels. Il y a là aussi une insuffisance de la formation initiale et continue, parent pauvre des budgets de notre Éducation nationale.

Je souhaite en conclusion évoquer deux difficultés préoccupantes, et qui sont des

difficultés largement liées au contexte politique actuel en France. Si la violence est en contexte, celui-ci est tout autant politique. La montée d'une idéologie répressive et xénophobe dans le débat public influe lourdement sur les possibilités de faire face à la violence en milieu scolaire. Ainsi, si la recherche pédagogique et criminologique montre que les mesures les plus inefficaces tiennent dans les attitudes non appropriées vis-à-vis des élèves : renforcements uniquement négatifs avec inflation punitive. Il ne s'agit pas d'un quelconque angélisme, mais d'une simple constatation : la punition excessive et répétée augmente chez certains élèves, en particulier les garçons, une identification en tant qu'élève « dur », mal aimé. Et l'inflation punitive crée des « noyaux durs » de jeunes hommes qui se rassemblent dans des groupes dont une des caractéristiques est l'exercice de la violence « antiscolaire », contre l'école, ses professionnels, ses locaux, les autres élèves. La punition devient alors comme une « médaille de virilité », participant à la construction d'un machisme s'exprimant par la violence. Pour moi, c'est une des sources des violences ultérieures exercées contre les femmes et contre les personnes considérées comme déviantes sexuellement. C'est pourtant la répression à outrance qui est appelée de ses vœux.

Plus grave encore, la place montante prise par des « intellectuels » médiatiques lors de la dernière présidentielle, a légitimé un discours de haine contre l'autre, l'étranger, le migrant, le musulman. L'homophobie et le sexisme le plus lourd règnent dans des émissions à grand succès et sur les réseaux sociaux. Le « débat » qui sait écouter et argumenter laisse place à l'enguirlande permanente comme principe fondateur de l'Audimat et qui ne procède pas ainsi est considéré comme un « idiot utile ». Nos « Valeurs actuelles » sont devenues perméables au racisme et à toutes les phobies. Comment ne pas comprendre que ce refus du différend influe sur les attitudes des enfants et des jeunes ? Les adultes peuvent être des contre-modèles en légitimant la « loi du plus fort », y compris du plus « fort en gueule », qui est oppression viriliste et violentogène. Lutter contre la violence à l'école c'est bien faire de la politique, mais au sens noble du terme : celui du vivre-ensemble dans la Cité, la Polis. ■

Les recherches évoquées dans cet article sont référencées dans le livre suivant : Debarbieux, E. [2016]. *L'école face à la violence : Décrire, expliquer, agir*. Paris : Armand Colin – Voir aussi : Debarbieux, E. [dir.] (2022). *L'impasse de la punition à l'école*. Paris : Armand Colin. 2^e édition.



« Samuel Paty :
se construire Citoyen »

Il était une fois...



« Samuel Paty : se construire Citoyen »

Les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale s'engagent pour l'intérêt de l'Enfant et œuvrent dans le cadre de leur fonction à promouvoir l'École de la République. Nous proposons un concours intitulé « **Samuel Paty : se construire Citoyen** », qui a obtenu le Haut patronage du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et le soutien de la Secrétaire d'État chargée de la Citoyenneté auprès du ministre de l'Intérieur, afin de mettre en lumière le travail des enseignants et de leurs élèves.

Pour cette nouvelle édition, les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale ont souhaité associer Samuel Paty à leur concours, afin de **perpétuer la mémoire de cet enseignant** qui a été lâchement assassiné pour avoir rempli sa mission en étudiant la liberté d'expression avec ses élèves ...

Plus encore qu'hier, il nous paraît nécessaire de faire partager aux jeunes générations, par-delà les différences, les valeurs de notre République, en faire comprendre le sens, la nécessité de les vivre au quotidien et susciter l'envie d'agir en conduisant des actions citoyennes. **L'École, principal vecteur de formation du futur citoyen, est au cœur de cette problématique.**

Ce concours a la volonté de développer l'esprit de citoyenneté et de laïcité pour consolider le nécessaire lien consubstantiel entre la République et son École, d'inciter individuellement ou collectivement les jeunes élèves des trois premiers cycles à bâtir et conduire un projet citoyen au service des autres. Par sa démarche, il s'intègre parfaitement dans le programme d'enseignement moral et civique ainsi que dans de nombreux projets d'école.

« **Samuel Paty : se construire Citoyen** » a reçu également les **partenariats officiels de l'Association des Maires de France, de la Défenseure des droits et des inspecteurs du SIEN-UNSA**. De plus, de nombreuses associations, partenaires de l'École, attachées à la défense et à la promotion de nos valeurs républicaines, nous apportent leur soutien (la **CASDEN**, la **MGEN**, la **JPA**, l'**ONaCVG**...).

La participation à « **Samuel Paty : se construire Citoyen** » contribuera à valoriser, mieux faire connaître et souligner, la qualité de l'enseignement des personnels de l'Éducation Nationale ainsi que leur implication et celle des partenaires de l'École.

Ce concours décentralisé est conduit par les **Unions départementales des DDEN** en collaboration étroite avec l'institution scolaire dans tous les départements. **Une remise de prix national présentera en juin** les projets retenus, en présence de délégations d'élèves et de leurs enseignants.

ENSEMBLE, *transmettons les valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité
et le principe de Laïcité à tous les jeunes citoyens en devenir !*

Égalité



« Samuel Paty :
se construire Citoyen »



Laïcité

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Par courrier du 27 juin 2018, le ministre confirme le haut-patronage du ministère pour le concours « se construire Citoyen ».

Secrétariat Ministère chargé de la Démocratie et de la Citoyenneté

En lien avec les acteurs de terrain, le secrétariat d'État en charge de la Démocratie et la Citoyenneté compte faire vivre la laïcité partout sur les territoires, comme à travers son haut-patronage du ministère en date du 29 septembre 2020 pour le concours « se construire Citoyen ».

Défenseur des droits

Le Défenseur des droits veille au respect des droits et des libertés.

Association des Maires de France

L'éducation doit jouer un rôle primordial dans l'acquisition des valeurs de la République au sens où elle doit permettre aux enfants de devenir progressivement des citoyens éclairés au regard des principes intangibles de liberté de conscience, d'égalité, de mixité, etc.

SI.EN-UNSA

Initier et conduire des projets citoyens œuvrant à la promotion de la Laïcité et au développement de la citoyenneté sous toutes ses formes.

Jeunesse au plein air

L'engagement de la Jeunesse au Plein Air repose sur des valeurs de **Laïcité**, de **Solidarité** et de **Citoyenneté**.

CASDEN

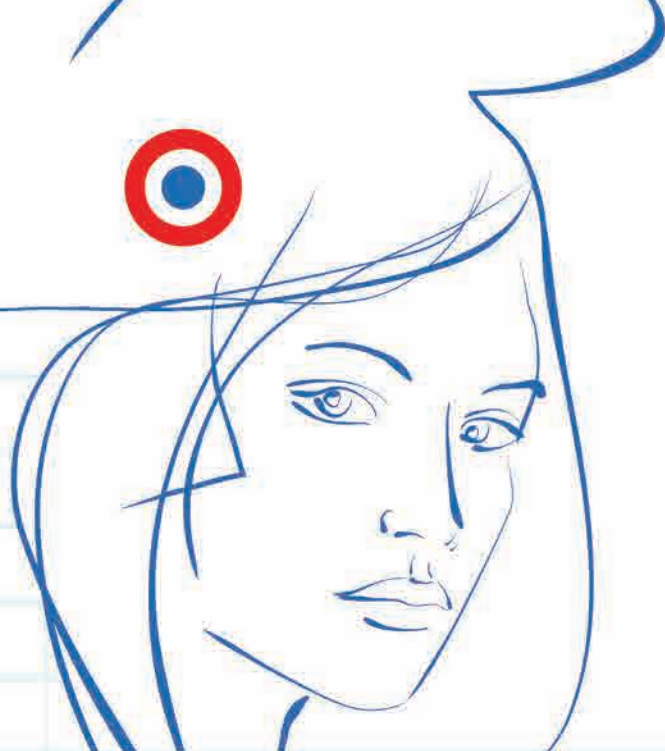
Banque coopérative, nous nous engageons dans une démarche solidaire et durable pour accompagner avec équité et confiance les projets des agents de la Fonction publique.

MGEN

Notre histoire est faite de combats pour le progrès social, pour le respect de la personne humaine et la santé de tous.

ONaCVG

L'ONaCVG œuvre activement dans le champ de la mémoire et de la citoyenneté tant au niveau national que sur l'ensemble des territoires où il est présent.



Inscrivez-vous au concours

« Samuel Paty : se construire Citoyen »

Tous les documents sur le site de la Fédération
<http://www.dden-fed.org/missions-dden/se-construire-citoyen/>

- Le règlement du concours
- Fiche de candidature École
- Fiche de candidature 6^e
- L'affiche Concours
- Le Logo

124, rue la Fayette
75010 Paris

01 47 70 09 59

federation@dden-fed.org



Visites d'écoles dans le Gard



Le décor : 575 écoles publiques, 70 privées sous contrat, 11 circonscriptions, moins de 60 DDEN actifs pour faire les visites. Ces visites n'étaient plus faites depuis des années. Ayant décidé d'en faire le plus possible, nous nous sommes appuyés sur trois outils : les DDEN et leurs bâtons de pèlerin, l'outil numérique et l'annuaire des écoles.

Les objectifs : fournir au DASEN comme au Préfet et aux «édiles» via l'AMF du Gard, un regard sur les écoles, les obligations des uns et des autres et pouvoir interpeller les membres du CDEN.

Et dernier objectif et non des moindres, nous faire reconnaître après un certain temps d'absence. 90 écoles ont été visitées, mais toutes les autres ont été démarchées par l'Union et par écrit. Soixante écoles ont répondu et nous

avons croisé les réponses avec les informations contenues dans l'annuaire des écoles <https://annuaire-education.fr/>

Nous avons pu remettre les synthèses pour 5 circonscriptions, soit presque la moitié, remettre une synthèse départementale représentant plus de 23 % des écoles et surtout redonner l'habitude de «visiter». Quelques maires s'en sont « plaint », d'autres ont perçu la qualité de notre travail et répondu favorablement cette année à certaines de nos demandes, y compris sous la forme d'aides matérielles.

Cette année nous doublons le nombre d'écoles comme de circonscriptions. Chaque DDEN a un retour des écoles de son «périmètre», des thèmes «les plus saillants» et sur lesquels il convient peut-être de s'attarder. La reconnaissance du travail des DDEN s'est sans doute observée lors de l'enquête sur les sanitaires ou plus d'une école sur 3 a répondu. Enfin!

Les écoles que nous n'avons pu visiter cette année, faute de DDEN, ont répondu

au questionnaire envoyé. Et chaque fois ou tout du moins bien souvent, l'ont retourné avec un commentaire ou des questions, ce qui nous a permis de tisser des relations que nous n'avions plus ou pas. Outre une connaissance meilleure de ces écoles inconnues pour nous, ce sont les DDEN, pourtant en faiblesse numérique, qui se sont vus ouvrir les « couloirs de leurs locaux ». Sur les questions les plus urgentes, après avoir répondu à chaque fois, nous sommes engagés à passer et établir un constat sur place.

Ainsi l'outil numérique nous a fait entrer dans des écoles dont nous n'avions plus poussé les portes. Nous sommes sortis du « Code de l'Éducation » pour entrer dans la vie des institutions scolaires, ne serait-ce que par la mise au point de listes de diffusion, de retours de CDEN avec envois de bilans de nos interventions. Maintenant nous pouvons poser la question à ces interlocuteurs : DDEN et pourquoi pas vous? ■

L'Annuaire de l'éducation
Retrouvez des informations et indicateurs précis sur tous les établissements scolaires publics et privés français

Autour de moi | Tous les établissements | Étab. fermés | Carte scolaire | Contacter un enseignant | Contact

Entrer un nom d'établissement, ville, UAI, code postal...

Établissements scolaires du département Gard

Q 553 ÉTABLISSEMENTS TROUVÉS

Aigaliers
Ecole maternelle (0300142S)
VILLAGE - 30700 AIGALIER

Aigremont
Ecole maternelle (0300143T)
1 rue des écoles - 30350 AIGREMONT

Aigues-Mortes
Ecole élémentaire Charles Gros (0301561J)
20 bis avenue Frédéric Mistral - 30220 AIGUES MORTES
Ecole maternelle Charles Gros (0301204W)
20 bis boulevard Frédéric Mistral - 30220 AIGUES MORTES
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE (0301792C)
Chemin de Trouche - 30220 AIGUES MORTES

Aigues-Vives
Ecole élémentaire Aqua Viva (0301018U)
Rue Jean Macé - 30870 AIGUES VIVES
Ecole maternelle Eau Vive (0301017T)
Rue Jean Macé - 30870 AIGUES VIVES

Aimargues
Ecole élémentaire Fanonne Guillaume (0301603E)
2 boulevard du Temple - 30470 AIMARGUES
Ecole élémentaire Simone Veil (0301839L)
1bis boulevard du Temple - 30470 AIMARGUES
Ecole maternelle Ventadour (0300162C)
5 boulevard Fanonne Guillaume - 30470 AIMARGUES

Alès
Circonscription d'inspection du 1er degré d'Alès 1 (0300072R)
13 bis rue Pasteur - 30100 ALES

Florilèges d'arbres de la Laïcité en Côtes-d'Armor

À l'occasion de la journée de la Laïcité le 9 décembre 2022 et dans le cadre de la sensibilisation à la Défense de la Laïcité, plusieurs DDEN ont participé activement à la plantation de l'arbre de la Laïcité dans des écoles du Département (Plénée-Jugon, Dinan, La Ruche, Planguenoual). Une plaque offerte par l'Union départementale des Côtes-d'Armor a été déposée en présence des élèves, de leurs enseignants et d'élus. Pour commémorer cet événement, un marque-page est disponible à l'Union DDEN 22. ■



La lutte contre le harcèlement scolaire à l'école du lac de Vaivre

Extrait de l'article L'Est Républicain lundi 6 février 2023

Deux délégués départementaux de l'Éducation nationale sont intervenus à l'école du lac de Vaivre pour parler du harcèlement scolaire. Cette intervention a permis de sensibiliser les enfants sur les conséquences de ce problème.

Ce jeudi, l'école primaire du lac de Vaivre a reçu Michel Bardey et François Vetter, délégués départementaux de l'Éducation nationale (DDEN) du secteur de Champagny accompagnés de Mme Collinet et M. Ropion, DDEN du secteur vésulien.

Respectivement ancien directeur à Ronchamp et rééducateur, ils ont constaté depuis 2 ans que l'Éducation

nationale ne s'était pas encore emparée du problème du harcèlement scolaire et ont voulu remédier à cet état de fait.

Ils interviennent donc dans les écoles primaires avec l'assentiment des professeurs d'écoles afin de sensibiliser les enfants. ■

“ Depuis plus de 2 ans les DDEN de la Haute-Saône luttent contre le harcèlement scolaire et font de la prévention et du soutien. ”

ment à la cause de l'enseignement public soit incontesté, qu'ils ne considèrent pas leur nomination comme un titre purement honorifique, qu'ils témoignent par leurs actes un dévouement sincère à l'Université». La circulaire de décembre 1924 insiste dans le même sens; elle nie qu'un père de famille puisse, à la fois, confier ses enfants à l'enseignement privé et prétendre exercer une mission de contrôle sur l'enseignement à qui il refuse sa confiance; elle met en garde contre la désignation de personnes à qui leurs occupations ne laisseraient pas de loisirs suffisants pour qu'elles pussent s'intéresser activement à l'École publique «et contre l'attribution au délégué d'écoles trop lointaines, car son action, dit-elle, ne peut être efficace qu'autant qu'elle s'exerce sur des familles qu'il connaît bien». En résumé, elle n'attend pas seulement des délégués qu'ils soient les amis de l'École; encore faut-il «qu'ils puissent lui témoigner effectivement leur amitié.»

C'est le Conseil départemental qui, parmi les Français du canton âgés de 25 ans au moins, désigne, pour 3 ans, les délégués cantonaux, compte tenu des cas d'inéligibilité ou d'incompatibilité minutieusement fixés par la loi de 1884. (C'est par exemple qu'un instituteur ne peut être délégué cantonal). Pour ce qui est des attributions, elles sont nombreuses et variées.

Collectivement les délégations peuvent avoir à fournir des avis au Conseil départemental (ce qui, dans la pratique, est rare) sur la convenance des écoles, la fixation de leur nombre, l'opportunité de la création d'écoles ou d'emplois.

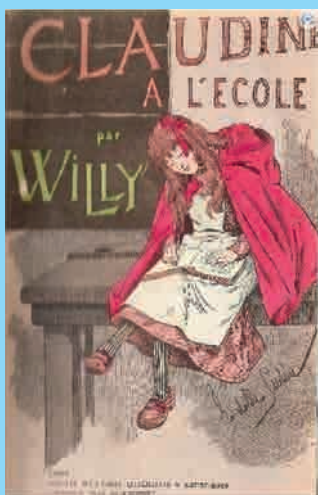
À titre individuel, le délégué inspecte les écoles qui lui sont confiées. Sans doute ne peut-il être nullement question d'une

inspection pédagogique portant sur les méthodes, sur les résultats ou sur l'organisation de l'école. Mais le décret de décembre 1921 admet toutefois fort bien que le délégué en ait la curiosité. Aussi précise-t-il que les exercices de la classe peuvent continuer en sa présence et que les devoirs des élèves peuvent lui être présentés. Dans les écoles privées, il veillera pourtant à ce que l'enseignement ne soit pas contraire à la morale, à la Constitution et aux lois. Il peut être membre de la Commission scolaire et faire partie du jury chargé d'examiner les enfants qui reçoivent l'instruction dans leur famille et du jury du Certificat d'études. Et, pour ce qui est de ce dernier, dit finement M. Soulier, inspecteur primaire «il est l'indulgence même... On sait son nom, car il récompense par des prix en argent les lauréats les mieux classés. Au banquet annuel, il est l'ami généreux qui offre de ces bons vieux vins du terroir, de ces vins couleur pelure d'oignon, incapables de mal faire». Il fait partie du Comité d'administration de la bibliothèque de l'école, doit s'intéresser aux œuvres destinées à améliorer la fréquentation scolaire : caisses des écoles, cantines, etc. (et le rôle des femmes, appelées à faire partie de la délégation cantonale peut-être, à cet égard, prépondérant) ; il doit s'employer à faire entretenir les locaux scolaires, à enrichir les collections et à favoriser le développement des œuvres complémentaires de l'école. Ce sont là de nombreuses attributions. À supposer qu'il choisisse, sans délaissé l'inspection proprement dite, le



délégué conservera toujours le contact avec l'inspecteur primaire auquel (décret organique de 1887, art. 138) il communique les renseignements qu'il a pu recueillir. Mais, collecteur de renseignements, est-ce bien là le vrai rôle du délégué? Certes, il est bon de signaler ce qu'il faut faire. Mais il est mieux de dire : «J'ai obtenu que ce soit fait. S'appuyant sur la connaissance qu'il a du milieu, grâce à ses relations avec les familles, à la confiance que lui accordent les administrateurs communaux, le délégué cantonal construira d'abord, et rendra compte ensuite. ■

*“ Choisi parmi les amis de l'École, accueilli dans l'École comme un ami »,
il sera bien des « meilleurs Français et des meilleures Françaises »
qui témoignent à « l'École nationale une amitié sincère
et un dévouement effectif. ”*



Mireille Sabbatier
Conseillère fédérale



Rue de la Justice
Danièle Sallenave
de l'Académie Française
Victor Hugo,
mon arrière-grand-mère
et moi

Avec *Rue de la Justice*, l'académicienne Danièle Sallenave connecte la République à l'histoire de son arrière-grand-mère, histoire parsemée d'interrogations.

Originaire du Maine-et-Loire, son aïeule, née en 1863, morte en 1939, a vécu presque toute sa vie sous la III^e République, a habité rue de la Justice et conservait une gravure des obsèques de Victor Hugo sur sa cheminée.

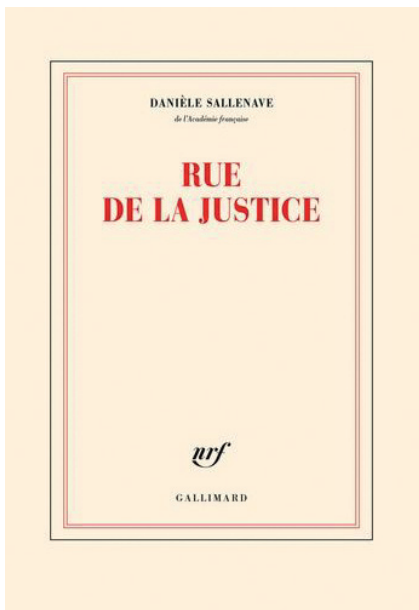
L'auteure se questionne sur la signification de la République pour la « *classe des improprétaires* ».

Au fil des pages, analyses portées par Danièle Sallenave autour de découvertes ou redécouvertes :

- le monument de Creil édifié en 1924 œuvre du sculpteur Georges Armand Vérez, représentation allégorique de la Paix, avec cette inscription « La paix se révélant à l'humanité » ;
- la répression sanglante d'une autre Commune que celle de Paris, celle des Aurès qui lie le sort de la République, dès sa naissance, à la question coloniale ;
- l'œuvre d'enracinement de l'idée républicaine dans les campagnes ;
- la construction ferroviaire des voies secondaires et locales avant leur abandon progressif au profit du TGV dans les années 1980 et avant l'arrivée de la concurrence à la SNCF ;
- les formes républicaines de solennité et de grandeur associées aux « humbles » ce dont leurs existences avaient toujours été privées ;
- les premières années de la III^e République entièrement occupées par des

lois scolaires, la valeur d'un régime valant par la place qu'il accorde à l'École pour tous ;

- la question de l'ascenseur social grâce à l'École Républicaine, ascenseur social en panne ceci ne relevant pas d'une fatalité économique, mais de choix politiques assumant la reproduction des inégalités de richesses, génération après génération ;
- le vivre-ensemble au rang des fondamentaux, pas seulement pour se « tolérer », ou « accepter les différences », mais pour faire de ces différences la matière même d'une construction politique et sociale ;
- le fait que tout sépare désormais les nouveaux « instituteurs » des anciens : leur origine, leur mode de vie, la distance croissante qui s'est établie aggravant les inégalités sociales pour les élèves issus des milieux populaires, l'instituteur n'étant plus que rarement l'enfant du peuple rendant à la République ce qu'elle lui a donné. ■



Les propos de Danielle Sallenave sont émaillés de citations porteuses de l'idéal républicain :

Ferdinand Buisson :

“ Croire, c'est ce qu'il y a de plus facile ; et penser, ce qu'il y a de plus difficile au monde. Pour arriver à juger soi-même d'après la raison, il faut un long et minutieux apprentissage ; cela demande des années, cela suppose un exercice méthodique et prolongé. C'est qu'il ne s'agit de rien moins que de faire un esprit libre. ”

Victor Hugo :

“ Attendez un peu de temps, laissez se réaliser cette imminence du salut social, l'enseignement gratuit et obligatoire, que faut-il ? Un quart de siècle, et représentez-vous l'incalculable somme de développement intellectuel que contient ce seul mot : tout le monde sait lire. ”



“
Une histoire qui mérite,
encore et encore,
d'être racontée.

”

Fin 2022, Diaphana, société de distribution indépendante de cinéma, a mis à l'affiche « Annie Colère ».

Alors qu'on attend que le gouvernement tienne sa promesse d'inscrire le droit à l'IVG dans la Constitution française, la sortie d'Annie Colère arrive comme un rappel.

1974 : Ouvrière dans une usine de fabrication de matelas, Annie ne veut pas d'un troisième enfant. En quête d'une solution pour interrompre cette grossesse, elle se rend dans une librairie où une réunion se tient dans l'arrière-boutique. Celle qui se pensait peu concernée par les affaires politiques découvre le MLAC, Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception, association féministe réclamant la liberté de choisir et notamment d'obtenir un avortement dans un cadre médicalisé légal.

Mais un an avant la loi Veil, il faut faire avec les moyens du bord : une bougie, une paille, une bouteille et une pompe à vélo pour procéder à l'intervention par aspiration de la membrane et de l'œuf. Par chance, l'association peut compter sur quelques médecins bénévoles pour réaliser cet acte qu'aucune femme ne choisit de gaieté de cœur – ou par « confort ».

Malgré l'angoisse, celui d'Annie se passe bien, notamment grâce à la bienveillance, LA TENDRESSE et la solidarité des femmes qui l'accompagnent. Et si, à son tour, elle devenait accompagnante ?

La question de la contraception et notamment de la pilule est très présente, prisonnière des injonctions patriarcales et de la culpabilisation sexiste l'entourant. Une femme qui choisirait d'avoir une sexualité libre pour le plaisir – et non dans une perspective de procréation – ne serait guère respectable. Dans un pays divisé autour de ces sujets et trop soumis aux doctrines catholiques, transmettre un message pédagogique et déculpabilisant devient un combat pour Annie et ses camarades. ■

Deux nouveaux autocollants sont disponibles à l'achat.

Dimension identique à l'autocollant « J'❤️ les DDEN »
Diamètre 75 mm.

Autocollants « Samuel Paty : Se construire Citoyen » vendus par planche de 6 autocollants.

Autocollants « Écoles fleuries » vendus par planche de 6 autocollants.

Les épinglettes ou pin's sont aussi disponibles.

18 €
6 planches de 6 autocollants sans les badges
+ frais d'envoi lettre : 2,32 €

32 €
12 planches de 6 autocollants sans les badges
+ frais d'envoi lettre : 4,00 €

28 €
12 badges DDEN
port compris

30 €
10 épinglettes ou pin's
port compris

Commande à adresser à FF DEN : 124 rue La Fayette – 75010 Paris

Catherine Haensler
Conseillère fédérale



Questions d'actualité au Gouvernement Assemblée Nationale

Synthèse

Alerte sur les méthodes d'apprentissage de la lecture au CP – Question n° 3298

Question publiée au JO le : 22/11/2022 page : 5494.
Réponse publiée au JO le : 10/01/2023 page : 248.

Visite médicale du personnel de l'Éducation nationale – Question n° 3297

Question publiée au JO le : 22/11/2022 page : 5493.
Réponse publiée au JO le : 10/01/2023 page : 247.

Accompagnement des enfants en situation de handicap sur les temps périscolaires – Question n° 2796

Question publiée au JO le : 01/11/2022 page : 5030.
Réponse publiée au JO le : 20/12/2022 page : 6477.

Hausse des plafonds de ressources – Bourse – Question n° 2730

Question publiée au JO le : 01/11/2022 page : 4989.
Réponse publiée au JO le : 10/01/2023 page : 246.

Accompagnement des AESH pendant la restauration scolaire – Question n° 2346

Question publiée au JO le : 18/10/2022 page : 4642.
Réponse publiée au JO le : 15/11/2022 page : 5385.

Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) – Question n° 2269

Question publiée au JO le : 18/10/2022 page : 4640.
Réponse publiée au JO le : 15/11/2022 page : 5404.

Revalorisation du métier des AESH – Question n° 2266

Question publiée au JO le : 18/10/2022 page : 4676.
Réponse publiée au JO le : 15/11/2022 page : 5385.

École – La Laïcité en danger – Question n° 1784

Question publiée au JO le : 01/11/2022 page : 4989.
Réponse publiée au JO le : 15/11/2022 page : 5402.

Fermeture de classes en milieu rural – Question n° 1793

Question publiée au JO le : 04/10/2022 page : 4331.
Réponse publiée au JO le : 10/01/2023 page : 243.

Enseignement maternel et primaire – Recrutement des professeurs des écoles – Question n° 1792

Question publiée au JO le : 04/10/2022 page : 4333.
Réponse publiée au JO le : 25/10/2022 page : 4901.

Questions d'actualité au Gouvernement Sénat

Synthèse.

Mise en œuvre de la note d'alerte du conseil scientifique de l'Éducation nationale sur l'enseignement de la lecture en Cours Préparatoire – Question écrite n° 03943

Publiée dans le JO Sénat du 24/11/2022 – page 5812.

M. attire l'attention de M. le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse sur la note d'alerte du Conseil Scientifique de l'Éducation Nationale (CSEN) publiée en octobre 2022. Cette note concerne l'enseignement de la lecture en Cours Préparatoire (CP). Cet enseignement est jugé sévèrement par le conseil, La lecture en CP, apprentissage fondamental sur lequel repose toute la scolarité, puis la vie de l'élève, ne peut être laissée dans une telle situation, Il lui demande quelles dispositions le Gouverne-

ment entend mettre en œuvre pour appliquer les recommandations du CSEN.

Réponse du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse.

Publiée dans le JO Sénat du 05/01/2023 – page 44.

Dès la rentrée 2017, le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse a fixé l'objectif d'atteindre 100 % de maîtrise aux savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter) pour tous les élèves et a créé le Conseil Scientifique de l'Éducation Nationale, les inspecteurs, les formateurs et les profes-

seurs se voient proposer chaque année des sessions de formation continue centrées sur la maîtrise des fondamentaux et plus particulièrement sur l'apprentissage de la lecture et de l'écriture dans le cadre d'un plan français dense et ambitieux.... Les corps d'inspection contrôlent le respect des programmes scolaires et des prescriptions au regard du support retenu. Ils accompagnent à la bonne compréhension de leurs fondements afin que les pratiques de classe se transforment afin d'assurer l'acquisition des savoirs fondamentaux au premier titre desquels la lecture et l'écriture. ■

Ségrégation scolaire – Question écrite n° 03005

Publiée dans le JO Sénat du 08/12/2022 – page 6205.

M. interroge M. le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse au sujet de la publication des Indices de Position Sociale (IPS) et du rôle joué par l'enseignement privé dans la ségrégation scolaire.Ce fait est d'autant plus grave que notre système éducatif est l'un de ceux, parmi les pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), où la réussite scolaire d'un enfant dépend le plus de son origine sociale. En captant les élèves les plus favorisés, l'enseignement privé accentue le phénomène, Il souhaite connaître son opinion au sujet de l'obligation qui pourrait être

faite aux établissements privés sous contrat de remplir des objectifs de mixité sociale.

Réponse du secrétariat d'État auprès du ministre des Armées et du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, chargé de la jeunesse et du service national universel.

Publiée dans le JO Sénat du 14/12/2022 – page 8287.

M. le président. La parole est à M. auteur de la question n° 300, adressée à M. le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

M. Madame la secrétaire d'État, le ministère de l'Éducation nationale a tardé à publier les Indices de Position Sociale (IPS)

des écoles élémentaires et collèges français. Pourquoi nous avoir caché ces chiffres ?

Mme Sarah El Haïry, secrétaire d'État l'école de la République est évidemment le premier lieu où nos jeunes doivent se rencontrer, quelles que soient leurs origines, leurs situations sociales ou culturelles.

L'école doit offrir à tous les mêmes opportunités. Et pour que cette égalité des chances devienne réalité, il faut lutter contre le déterminisme, et donc contre le manque de mixité.... M. Madame la secrétaire d'État, mais je constate une différence de traitement : au public, vous fixez des engagements ; avec le privé, vous engagez des négociations... ■

Situation des conseillers pédagogiques – Question écrite n° 02835

Publiée dans le JO Sénat du 01/12/2022 – page 5984.

M. attire l'attention de M. le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse sur la situation des conseillers pédagogiques du premier degré qui interviennent dans l'accompagnement et la formation des enseignants et participent à la mise en œuvre de la politique éducative nationale.... il lui demande quelle « revalorisation des conditions salariales des conseillers pédagogiques » sont envisagées pour ces conseillers pédagogiques ambitionnant une école de la réussite pour tous les élèves.

Réponse du secrétariat d'État auprès du ministre des Armées et du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, chargé de la jeunesse et du service national universel.

Publiée dans le JO Sénat du 14/12/2022 – page 8288.

.... Mme la secrétaire d'État, permettez-moi d'attirer votre attention sur la situation des conseillers pédagogiques du premier degré.... Je souhaiterais donc connaître les moyens qui seront engagés pour renforcer la place centrale des conseillers pédagogiques dans le bon fonctionnement du système éducatif....

Mme Sarah El Haïry, secrétaire d'État.... les missions de formation et d'accompagnement des enseignants, des directeurs d'école et de l'ensemble des équipes pédagogiques du premier degré remplies par les conseillers pédagogiques sont essentielles au bon fonctionnement de nos écoles.... Cette indemnité sera de nouveau augmentée de 1 000 euros annuels à compter du 1^{er} janvier 2023. Par ailleurs, les conseillers pédagogiques assurant l'animation pédagogique au sein des REP et REP+ vont bénéficier, à compter du 1^{er} janvier 2023, de l'extension de leur indemnité de fonctions. ■

Questions en attente de réponse

Inclusion scolaire – Question orale n° 02215

Publiée dans le JO Sénat du 20/10/2022 – page 5040.

Quota maximum d'effectif en établissement privé sous contrat – Question écrite n° 04504

Publiée dans le JO Sénat du 22/12/2022 – page 6576.

Conception du citoyen du ministre de l'Éducation nationale – Question orale n° 01665

Publiée dans le JO Sénat du 29/09/2022 – page 4532.

Éducation à l'alimentation dans les programmes scolaires – Question écrite n° 03416

Publiée dans le JO Sénat du 27/10/2022 – page 5247.

Lutte contre le harcèlement scolaire – Question écrite n° 03816 – Publiée dans le JO Sénat du 17/11/2022 – page 5677.

Zones d'éducation prioritaire en zone rurale – Question écrite n° 04557 – Publiée dans le JO Sénat du 22/12/2022 – page 6578.

Rémunération des enseignants – Question écrite n° 03185
Publiée dans le JO Sénat du 13/10/2022 – page 4893.

Participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles privées – Question écrite n° 03829

Publiée dans le JO Sénat du 17/11/2022 – page 5677.

Fermeture des écoles en cas de coupure d'électricité – Question écrite n° 04236

Publiée dans le JO Sénat du 08/12/2022 – page 6247.

Révision des zonages des Réseaux d'Éducation Prioritaire – Question écrite n° 03796

Publiée dans le JO Sénat du 17/11/2022 – page 5676.

Financement des accompagnants d'élèves en situation de handicap – Question écrite n° 04475

Publiée dans le JO Sénat du 22/12/2022 – page 6576.

Soutien des séjours scolaires dans les centres d'hébergement tels que les « classes de neige » ou les « classes de découverte » – Question orale n° 02765

Publiée dans le JO Sénat du 24/11/2022 – page 5775.

Situation de la santé mentale des élèves dans les différents établissements scolaires – Question écrite n° 03898 – *Publiée dans le JO Sénat du 24/11/2022 – page 5811.*

Éducation à la sexualité dans les établissements scolaires – Question écrite n° 04132
Publiée dans le JO Sénat du 01/12/2022 – page 6007.

Conditions d'autorisation de l'instruction en famille pour la rentrée scolaire 2022/2023 – Question écrite n° 02630 – *Publiée dans le JO Sénat du 15/09/2022 – page 4420.*

Des textes à lire

Dans le B.O.E.N.

N° 42 du 10 novembre 2022

• Laïcité à l'École.

Plan Laïcité dans les écoles et les établissements scolaires – Circulaire du 09-11-2022 (NOR : MENG2232014C).

N° 47 du 15 décembre 2022

• Éducation artistique et culturelle.

Programme « À vous de jouer ! » : développer sa pratique théâtrale et monter sa troupe en établissement scolaire – Circulaire du 23-11-2022 (NOR : MENE2233527C).

N° 2 du 12 janvier 2023

• Plan maternelle.

Un plan d'action pour l'école maternelle : donner à tous les élèves les bases de leur réussite et garantir leur épanouissement – Note de service du 10-01-2023 (NOR : MENE2300949N).

• Savoirs fondamentaux.

Renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux des élèves en CM1, CM2 et 6^e (cycle 3) pour faciliter leur entrée au collège – Note de service du 10-01-2023 (NOR : MENE2300947N).

• Savoirs fondamentaux.

Conseils académiques des savoirs fondamentaux : une stratégie académique cohérente au service de la réussite des élèves
Note de service du 10-01-2023 (NOR : MENE2300948N). ■

Informations fédérales

Circulaire n° 59 / 2022 – 14 nov. 2022 : 107^e Congrès – Le Kremlin Bicêtre – Novembre 2022 – Ordre du jour prévisionnel et projet de motion.

Circulaire n° 60 / 2022 – 21 nov. 2022 : Participation de la fédération des DDEN au congrès de l'AMF.

Circulaire n° 61 / 2022 – 21 nov. 2022 : Motion congrès Kremlin-Bicêtre 2022.

Circulaire n° 62 / 2022 – 21 nov. 2022 : Livrets Enquêtes.

Circulaire n° 63 / 2022 – 24 nov. 2022 : Sanitaires dans les écoles : les DDEN invitent à « briser l'omerta » – Paru dans  le mercredi 23 novembre 2022.

Circulaire n° 64 / 2022 – 28 nov. 2022 : Cotisations 2022.

Circulaire n° 65 / 2022 – 1^{er} déc. 2022 : « Concours Écoles Fleuries » 2021/2022 – Liste écoles lauréates Prix nationaux – Cérémonie 2023.

Circulaire n° 66 / 2022 – 1^{er} déc. 2022 : Statuts de la fédération des DDEN.

Circulaire n° 67 / 2022 – 5 déc. 2022 : Urgent Carte de vœux.

Circulaire n° 67 bis / 2022 – 7 déc. 2022 : Urgent Carte de vœux.

Circulaire n° 68 / 2022 – 6 déc. 2022 : Relevé décisions Conseil fédéral du 14 novembre et Conseil fédéral du 19 décembre 2022.

Circulaire n° 69 / 2022 – 8 déc. 2022 : Droit de mourir dans la dignité : « Un combat humaniste, laïque et juste » (collectif, L'Express, 8 déc. 2022).

Circulaire n° 70 / 2022 – 12 déc. 2022 : Vœux année 2023.

Circulaire n° 70 bis / 2022 – 13 déc. 2022 : Vœux année 2023.

Circulaire n° 1 / 2023 – 3 jan. 2023 : Projet questionnaire sur pause méridienne et restauration scolaire.

Circulaire n° 2 / 2023 – 12 jan. 2023 : Évaluation commandes fermes des Unions Synthèse Enquête « Sanitaires scolaires à l'école ».

Circulaire n° 3 / 2023 – 17 jan. 2023 : France culture fait écho à l'enquête de la Fédération sur les « sanitaires scolaires ».

Circulaire n° 4 / 2023 – 18 jan. 2023 : Cotisations 2022 Urgent.

Circulaire n° 5 / 2023 – 18 jan. 2023 : Relevé décisions du Conseil fédéral du 05/12/22.

Circulaire n° 6 / 2023 – 18 jan. 2023 : Appel d'offre pour organiser le Congrès 2024.

Circulaire n° 7 / 2023 – 20 jan. 2023 : Mixité sociale menacée ?

Circulaire n° 8 / 2023 – 2 fév. 2023 : Enquête 2023 de la Fédération des DDEN sur la pause méridienne et la restauration scolaire 2023.

Circulaire n° 8 ter / 2023 – 13 fév. 2023 : Enquête 2023 de la Fédération des DDEN sur la pause méridienne et la restauration scolaire 2023 – correction coquilles docs joints.

Circulaire n° 9 / 2023 – 6 fév. 2023 : Rescrit fiscal.

Circulaire n° 10 / 2023 – 17 fév. 2023 : « Enseignement privé : un séparatisme social qui ne dit pas son nom ».

Circulaire n° 11 / 2023 – 28 fév. 2023 : Cotisations 2023 Bordereau d'adhésion.

Circulaire n° 12 / 2023 – 10 mars 2023 : Relevé décisions du Conseil fédéral du 18/01/23.

La Lettre du DDEN n° 227 – 1^{er} décembre 2022.

La Lettre du DDEN n° 228 – 15 décembre 2022.

La Lettre du DDEN n° 229 – 15 janvier 2023.

La Lettre du DDEN n° 230 – 1^{er} février 2023.

La Lettre du DDEN n° 231 – 14 février 2023.

La Lettre du DDEN n° 232 – 1^{er} mars 2023.

La Lettre du DDEN n° 233 – 15 mars 2023.

Si vous souhaitez recevoir les **Informations fédérales**, merci d'adresser votre demande par message internet à la Fédération des DDEN : federation@dden-fed.org ■

La « Lettre du DDEN » et les circulaires fédérales sont transmises aux présidents et présidentes, aux secrétaires généraux et générales, aux trésoriers et trésorières qui ont la responsabilité de diffuser ces publications fédérales à toutes et tous les DDEN de leur Union. Cette information est un droit afférent à la cotisation que chaque DDEN paie à la Fédération.

Merci de respecter cette prescription. La « Lettre du DDEN » est sur le site Internet fédéral. Les **circulaires fédérales** sont sur le site Intranet. **Tous les adhérents ont un accès avec un identifiant et mot de passe à demander à la Fédération.**

LA FÉDÉRATION DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DEVENEZ DDEN



124 rue La Fayette – 75010 Paris • Tél. : 01 47 70 09 59

www.dden-fed.org

Une structure
de *réflexion* et de *propositions*

Les enquêtes nationales de la Fédération concernent des thèmes d'actualité relatifs à la vie scolaire. Elles dégagent des propositions, à l'attention des partenaires de l'Éducation nationale.

Les sujets traités :

- Enfance handicapée
- L'École et les conditions de vie de l'enfant
- Les bibliothèques scolaires
- Les transports scolaires
- Les activités physiques et sportives
- L'École en milieu rural
- Les innovations dans l'environnement éducatif
- La santé scolaire
- La sécurité à l'école
- L'École maternelle
- Le coût de l'Éducation : l'École publique gratuite
- Les nouvelles technologies : l'informatique à l'École
- L'apprentissage des langues vivantes
- L'École et l'Intercommunalité
- Pour un mieux vivre de l'enfant à l'École
- La restauration scolaire et la Pause méridienne
- La violence
- Les sanitaires scolaires à l'École
- Violences et citoyenneté à l'École primaire en 2021

Une source
d'*informations*

Grâce à la revue trimestrielle,

le délégué
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

chaque DDEN
reçoit régulièrement
des informations
sur le système éducatif.

